

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 27 JUIN 2019, À 17 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin, maire-suppléant

Et :

Le directeur général
et greffier par intérim : Paul Langlois

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h 30.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE.
4. ADOPTION DU CERTIFICAT DU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE PORTANT SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 19-388.
5. NOMINATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRES 24-05-17-06-019.
6. MANDAT À LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ POUR COORDONNER ET SUPERVISER LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
7. NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À TITRE DE RESPONSABLE DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS.
8. PÉRIODE DE QUESTIONS.
9. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE.

Une lettre provenant de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé est déposée.

4. RÉOLUTION 19-103 - ADOPTION DU CERTIFICAT DU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE PORTANT SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 19-388.

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 19-388.

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été diffusé le 11 juin 2019 relativement à la tenue du registre référendaire.

CONSIDÉRANT QUE le registre a été tenu le jeudi 20 juin 2019, de 9 h à 19 h 03.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, a soumis et lu le certificat du Registre référendaire.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte le certificat du registre référendaire et mandate la direction générale à transmettre ledit certificat référendaire ainsi que le règlement d'emprunt 19-388 aux autorités compétentes.

5. RÉOLUTION 19-104 - NOMINATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRES 24-05-17-06-019.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a diffusé un appel d'offres visant la recherche de services professionnels pour des travaux à être effectués sur la 1^{re} Rue, le 22 mai 2019.

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour le dépôt des soumissions a été fixée le 17 juin 2019.

CONSIDÉRANT QU' un comité d'analyse des soumissions a été formé et que l'analyse a été effectuée le vendredi le 21 juin 2019.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse des soumissions.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance du rapport d'analyse du comité d'analyse.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du comité d'analyse pour les services d'ingénierie de la firme ARPO pour un montant maximum de quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt dollars (95 880.00\$) et ce, conditionnellement à l'élaboration de précisions contractuelles sur les coûts liés à la surveillance des travaux de réfection de la 1^{re} Rue.

6. RÉOLUTION 19-105 - MANDAT À LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ POUR COORDONNER ET SUPERVISER LE RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉS DES AÎNÉS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit renouveler sa Politique Municipalités amies des aînés.

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. La Côte-de-Gaspé entend coordonner et soutenir le renouvellement des Politiques Amies des Aînés pour les villes et municipalités situées sur son territoire.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde à la M.R.C. La Côte-de-Gaspé le mandat de coordonner et de superviser le renouvellement de sa Politique Amies des Aînés.

7. RÉOLUTION 19-106 - NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À TITRE DE RESPONSABLE DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Murdochville doit renouveler sa Politique Municipalités amies des aînés.

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un représentant élu responsable de la Politique Municipalités amies des aînés dans le but d'assurer une participation pour le renouvellement de ladite politique.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, soit et est nommé à titre de représentant élu, responsable de la Politique Municipalités amies des Aînés.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée.

9. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée. Il est 17 h 40.

Délisca Ritchie Roussy
Maire

Paul Langlois
Directeur général et
greffier par intérim